

SERVICE D'AIDE PEDAGOGIQUE





Réalisation : APEDAF asbl - Rue de Picardie 43, 1140 Evere
N° d'entreprise (0418527581)
N° de compte BE02 0010 6356 0540
www.apedaf.be
info@apedaf.be
RPM Bruxelles
© APEDAF

Sommaire

PRESENTATION DE L'APEDAF	5
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE	7
MISSIONS	9
INFORMATIONS PRATIQUES	10
TEMOIGNAGES	12







L'APEDAF (Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones) est constituée en ASBL depuis 1978.

L'association a pour objectif d'accompagner tout enfant sourd ou malentendant et sa famille dans les domaines de l'éducation, de la vie culturelle, sociale et professionnelle et ce, dans le respect de leurs possibilités et de leurs besoins.

A travers trois axes d'action, l'APEDAF vise l'épanouissement de l'enfant et de sa famille.

Le soutien parental

Il s'articule autour de divers projets tels que l'aide sociale et le soutien psychologique aux parents, le service de parents-relais, les rencontres familiales, les conférences, les colloques, les animations en bibliothèque...

La sensibilisation du grand public

L'APEDAF a réalisé de nombreuses brochures pédagogiques sur la surdité, mène des campagnes de sensibilisation qui œuvrent à une meilleure compréhension de la différence.

Les colloques et conférences organisés visent aussi à mieux faire connaître la surdité et ses enjeux au grand public.

Le service d'aide pédagogique

En 1985, les parents fondateurs de l'association ont mis sur pied un service d'aide pédagogique pour permettre aux enfants sourds ou malentendants de suivre une scolarité dans l'enseignement ordinaire.

La réflexion de départ était que la surdité ne doit pas être un frein au développement des capacités intellectuelles des enfants sourds ou malentendants. Un encadrement spécifique peut alors faire la différence.

Aujourd'hui, l'APEDAF accompagne des enfants en régions wallonne et bruxelloise, tous réseaux d'enseignement confondus, de la maternelle au secondaire.



NOTRE EQUIPE

L'équipe se compose d'aides pédagogiques spécialisés dans le secteur pédagogique et formés à la surdité. Ceux-ci suivent régulièrement des formations, conférences et colloques afin d'être toujours plus outillés et d'adapter au mieux leur pratique aux besoins spécifiques des élèves.

DE LA MATERNELLE AU SECONDAIRE

L'accompagnement peut commencer dès l'entrée de l'enfant en maternelle et se poursuivre jusqu'à la fin du secondaire. Il peut se faire de manière indépendante ou en collaboration avec d'autres services d'accompagnement.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Selon les besoins de l'enfant et la demande des parents, un soutien personnalisé est proposé et ce, dans le respect des moyens de communication choisis et du type d'aide souhaitée. (LSFB, LPC, AKA)

Les modalités d'accompagnement (nombre d'heures, choix des cours suivis, type d'aide) sont choisies en concertation avec les parents, l'élève et les professeurs.

Cette aide peut être apportée en classe, en individuel à l'école, au domicile de l'enfant ou dans les bureaux régionaux. Un accompagnement spécifique durant les sessions d'examens est également possible.



L'action principale de l'aide pédagogique est de soutenir l'élève sourd ou malentendant dans son parcours scolaire. Il est particulièrement attentif à :

REFORMULATION ORALE, AIDE A LA LECTURE LABIALE

- Utilisation d'aides visuelles complémentaires afin de faciliter l'accès au sens
- Soutien à la compréhension et à l'expression de la langue française orale et écrite (vérifications, précisions...)
- Explications supplémentaires et/ou accompagnement au démarrage de certains exercices
- Adaptation linguistique en fonction du niveau de langage de l'élève (reformulation)
- Enrichissement du vocabulaire
- Relances attentionnelles
- Prises de notes

TRADUCTION/REFORMULATION EN LANGUE DES SIGNES

- Apprentissage de méthodes de travail (réalisation de synthèses, mind mapping...)
- Responsabilisation de l'élève
- Aide à l'identification des forces, faiblesses et besoins

FACILITER L'INTEGRATION DE L'ENFANT

- Sensibilisation aux enseignants et aux élèves à la surdité
- Aide à la prise de parole et à la relation aux autres

DEVENIR MEMBRE

Une cotisation annuelle de 30 euros doit être versée au plus tard le 31 janvier et ce, afin de bénéficier des différents services de l'association dont le soutien pédagogique.

SIGNATURE DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT

Un rendez-vous est fixé avec le coordinateur afin d'expliquer les modalités du contrat avant signature.

CONTRIBUTION FORFAITAIRE ANNUELLE

Une contribution forfaitaire aux frais de fonctionnement est demandée pour chaque année scolaire.

(PARTICIPATION A) L'OPERATION «TOUS A L'ECOLE»

Chaque année, l'APEDAF organise avec les parents une vente de chocolats durant le mois de février. Cette action de solidarité lancée en 1990 permet de sensibiliser et de récolter des fonds pour soutenir le service d'aide pédagogique.

05

TEMOIGNAGES



12

«Je suis très contente car l'aide pédagogique m'aide à bien travailler pour que je réussisse l'année. Quand je n'ai pas bien compris la matière en classe, elle reformule et me la réexplique en individuel. Du coup, je sais faire les exercices moi-même. Et j'attends avec impatience la rentrée!! »

Alexandra, 12 ans

«Parfois en classe, tout d'un coup, tout le monde rigole [...] et je ne sais pas pourquoi ! [...] mais si l'aide pédagogique est là, elle m'explique. »

Isaline , 10 ans

«L'APEDAF est très importante pour moi. La présence de l'aide pédagogique et sa traduction complète en LS aux cours de math et de français me permet de comprendre ! Sans cela, je serais noyé, sa présence m'aide beaucoup. »

Rémy, 15 ans

« L'objectif du travail d'aide pédagogique est d'aider nos élèves à dépasser leurs difficultés dans le respect de chacun. Cet accompagnement au quotidien est un vrai défi. Nous les soutenons dans leur parcours scolaire vers un choix d'études le plus ouvert et le plus adapté possible. C'est un travail enrichissant et varié »

Tamara et Nathalie, aides pédagogiques

NOTES

A large white rectangular area with rounded corners, containing 18 horizontal teal lines for writing notes.



NOTES

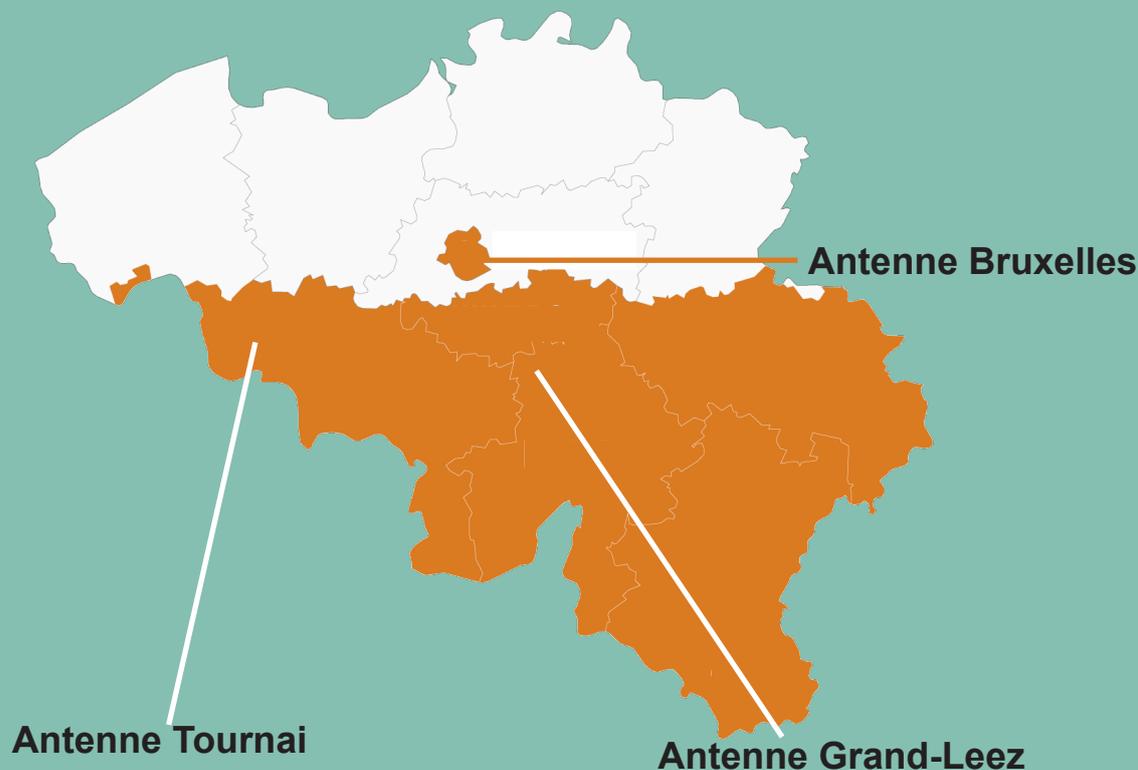
A large white rectangular area with rounded corners, containing 18 horizontal teal lines for writing notes.





«Être parents, c'est connaître mieux que quiconque son enfant, c'est savoir que malgré sa surdité, il est et reste avant tout votre enfant. Faites-vous confiance! Faites-lui confiance dans sa capacité à évoluer et à communiquer.»

(Brochure d'Information et de Témoignages sur la surdité de l'Enfant, collaboration ONE)



CONTACTS

Coordinatrice Bruxelles (antenne Bruxelles) :
Carine Dessy

Rue de Picardie, 43 - 1140 Bruxelles
02/644 66 77
c.dessy@apedaf.be



Coordinatrices Brabant wallon/Namur/Province du Luxembourg/Hainaut (antenne Grand-Leez) :

Josée Comparato et Pascale Lange

Rue Warichet, 11 - 5031 Grand-Leez
081/22 44 50
coordination.grandleez@apedaf.be

Coordinateur Wallonie Picarde (antenne Tournai) :
Louis Everaert

Boulevard Léopold, 56 boîte 1 - 7500 Tournai
069/84 79 91
l.everaert@apedaf.be

Avec le soutien de :



Veillez citer cette publication de la façon suivante:
APEDAF (2020). « Service d'aide pédagogique ».
Bruxelles: Fédération Wallonie-Bruxelles

